Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260917-05_15_09_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **15 septembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 9 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE , M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. COLAS, M. de BODMAN et M. LETERRIER*

***Excusée** : Mme VILBOU*

***Pouvoir** : Mme VILBOU donne pouvoir à M. LETERRIER*

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 22 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELANGHE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

5. Subvention à l'association « Les petites mains »

Vu le Budget Principal de la Commune voté le 3 mars 2026,
Vu la réunion de la commission finances en date du 3 septembre 2026,

L'association « Les petites mains » récemment créée sur la commune, le 16 janvier 2026, a pour objectif de confectionner divers objets artisanaux destinés à être vendus lors de manifestations, marchés et évènements locaux. L'intégralité des bénéfices réalisés est destinée à soutenir un enfant en situation de handicap et à contribuer à l'amélioration de son quotidien ainsi qu'au financement de ses besoins spécifiques.
Afin de mener à bien cette action solidaire, l'association doit acquérir les matières premières nécessaires à la fabrication de ses créations (tissus, fils, laine, accessoires, fournitures de loisirs créatifs, emballages…).

L'association « Les petites mains » sollicite la Commune pour une aide financière exceptionnelle à hauteur de 500€ pour cette année 2026.

Un programme d'actions prévu en cette fin d'année justifie ce soutien financier.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260917-05_15_09_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Les petites mains » de Plouër-sur-Rance en cette fin d'année 2026**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Pour extrait conforme, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Yann GODET

La secrétaire de séance,
Aurélie DELANGHE